



#### PUBLIC CONCERNE

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures du mode opératoire.

#### DUREE

1 jour (7 heures).

#### METHODE(S)-MOYEN(S)

- Apports théoriques et exercices d'application en salle
- Echanges d'expériences entre stagiaires,
- Apports pratiques par le biais de mise en situation sur plateforme pédagogique

#### PRE REQUIS

- Avoir suivi et validé la formation préalable ou la formation de recyclage dans un délai n'excédant pas 3 ans.
- Aptitude médicale au poste de travail prenant en compte les spécificités relatives au port des Equipements de Protection Respiratoire,
- Maîtriser la langue d'enseignement

#### MATERIEL

Salle de formation équipée, plateforme pédagogique (zone où est reproduite un chantier amiante grandeur nature ainsi que différentes situations de travail simulant des Matériaux Contenant de l'Amiante).

#### PERIODICITE

- Recyclage tous les 3 ans

#### MODALITES D'ANIMATION

Echanges entre stagiaires, apports théoriques, activités d'application et mises en situation.

#### NOMBRE DE STAGIAIRES

1 session de 10 stagiaires maximum

#### EQUIPEMENTS DE PROTECTION OBLIGATOIRES

SO

#### DATES ET LIEUX

Cf convention

#### OBJECTIF(S)

Mettre à jour les connaissances et compétences des opérateurs de chantier à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4.

#### CONTENU DE LA FORMATION

- **Evolutions réglementaires**
- **Evolutions techniques**
- **Retours d'expériences de situation de chantier : difficultés rencontrées et solutions mises en place**

#### VALIDATION DE LA FORMATION

- Evaluation théorique par un questionnaire à choix multiples.
- Evaluation pratique incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire.
- Délivrance d'une attestation de compétences sous réserve de la réussite aux examens théoriques et pratiques.
- Délivrance d'une attestation de présence en fin de formation.

#### TARIF

Cf convention de formation